

Juin / Juillet**URBANISME**

La Mairie fait l'acquisition des locaux du garage Fiat en centre ville

→ La Mairie de Clamart a récemment acquis les ateliers du garage Fiat en centre ville, situés rue de Bièvres, au cœur d'un îlot dont elle est déjà propriétaire, afin d'agrandir la cour de l'école maternelle Gathelot et de réaliser des locaux commerciaux et d'activités, ainsi que des logements à loyers modérés. L'occupant des lieux, les Etablissements Medicis, a parallèlement décidé de quitter l'espace « showroom » situé place Maurice Gunsbourg, qu'une banque souhaitait récupérer. La Ville est intervenue afin de privilégier l'installation d'un commerce dans ce secteur déjà saturé par de nombreuses enseignes bancaires (voir Clamart Infos n°66 - février 2008, p.13). Très prochainement, une parfumerie devrait donc s'installer dans ce grand espace de vente.

MOBILISATION

Une pétition contre le projet d'aire d'accueil des gens du voyage décidé sans concertation par le maire de Vélizy

→ Lors de sa session du 28 mai dernier, le Conseil municipal de la ville de Vélizy a décidé la création d'une aire d'accueil des gens du voyage, chemin des Charbonniers. Le terrain est situé sur la commune de Vélizy et est séparé de Clamart par l'autoroute A86.

L'aire accueillerait 14 places sur une surface de 8 556 m². Si le terrain n'est proche d'aucune habitation de Vélizy, il est en revanche situé à proximité immédiate de pavillons clamartois, d'écoles (maternelles Bourcillière, Trivaux, Pasteur et Garenne et élémentaire Trivaux) et de services publics. Le choix d'un tel emplacement est donc peu judicieux, alors que d'autres terrains à Vélizy seraient mieux adaptés pour ce type d'équipement. Le maire de Clamart, Philippe Kaltenbach s'oppose à cette décision unilatérale prise arbitrairement par le maire de Vélizy, Joël Loison, sans aucune concertation avec le maire de Clamart ou ses services municipaux.

Le maire s'associe pleinement à la pétition lancée par les riverains et invite les citoyens clamartois à se mobiliser via le site de la ville (www.clamart.fr) et dans les mairies et mairies annexes. Philippe Kaltenbach a demandé au maire de Vélizy de retirer la délibération votée par son Conseil municipal, et a déposé une requête auprès du Tribunal administratif de Versailles pour obtenir son annulation. Le maire de Clamart a également demandé à M. Joël Loison de venir expliquer prochainement la décision de la Ville de Vélizy devant le conseil de quartier et les habitants du Petit Clamart.